



Thérèse Beaufiles bureau d'études

**Parcelles communales situées  
au lieu-dit Les Angles à Joncherey (90) :**

**Expertise Pédologique et Botanique relative  
à la présence ou non de zones humides**

**au sens des arrêtés du 24 juin 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2009  
ainsi qu'à l'applicabilité de la Rubrique 3.3.1.0  
du décret n°2006-881 du 17 juillet 2006**

Réf dossier : 170425001/jlb

Maître d'ouvrage :

**Mairie de Joncherey**

AOÛT2017

**Réf. : 170808/001/rpt/jlb**

---



*Thérèse Beaufiles bureau d'études - 5 rue de chevigny 25170 émagny - tél. 03 81 58 02 95*

## **SOMMAIRE**

<b>OBJET DE L'EXPERTISE.....</b>	<b>3</b>
<b>A IDENTITE DU DEMANDEUR.....</b>	<b>4</b>
<b>B EMBLACEMENT DES OUVRAGES .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°1 RELATIF A LA CARACTÉRISATION DES SOLS DU SITE .....</b>	<b>7</b>
<b>POINT N°2 RELATIF A LA CARACTÉRISATION DE LA ZONE DE PROJET</b>	<b>10</b>
<b>POINT N°3 RELATIF AUX INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>I DESCRIPTION DES SONDAGES</b>	<b>14</b>
<b>II CARACTERISATION DE LA ZONE HUMIDE</b>	<b>19</b>
<b>POINT N°4 RELATIF AUX INVESTIGATIONS CONCERNANT LA VÉGÉTATION .....</b>	<b>22</b>
<b>POINT N°5 CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>

## OBJET DE L'EXPERTISE

Cette expertise pédologique et botanique est réalisée à la demande de M Alexandre, maire de Joncherey sur un secteur de la commune, pressenti comme nouvellement urbanisable dans le cadre l'élaboration du nouveau PLU de la commune. (Cf. emplacement au point B)

Dans ce cadre, il s'agit de délimiter la présence ou non de **zones humides** sur l'emprise projetée de ce secteur conformément aux prescriptions de l'arrêté du 1 octobre 2009 relatif à la délimitation des zones humides (**cf. point 1**)

Préalablement, une analyse du contexte géomorphologique de ce projet sera précisée au **point 2**.

Les résultats des investigations pédologiques sont donnés **au point 3**, des précisions concernant l'aspect végétation et submersion de la zone seront apportés **au point 4**.

Les conclusions sur l'application de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau à ce projet seront discutées **au point 5**.

## **A IDENTITE DU DEMANDEUR**

*Mairie de Joncherey  
3 place de l'Eglise  
90100 JONCHEREY*

*représentant M Alexandre, Maire de la commune*

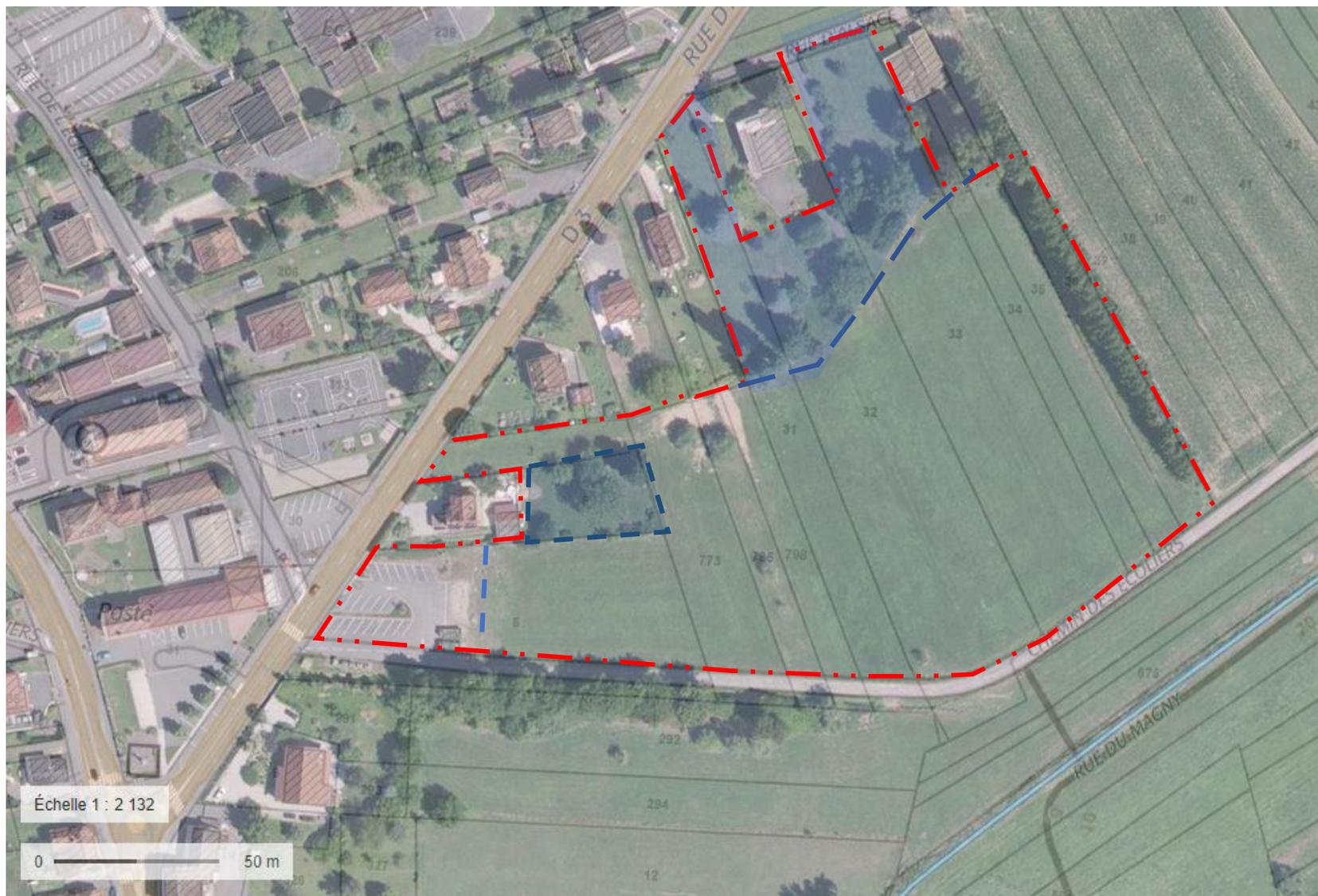
## **B EMPLACEMENT DES OUVRAGES**

La zone à étudier se situe dans le prolongement des zones urbanisées entre la rue d'Alsace et le chemin des écoliers.

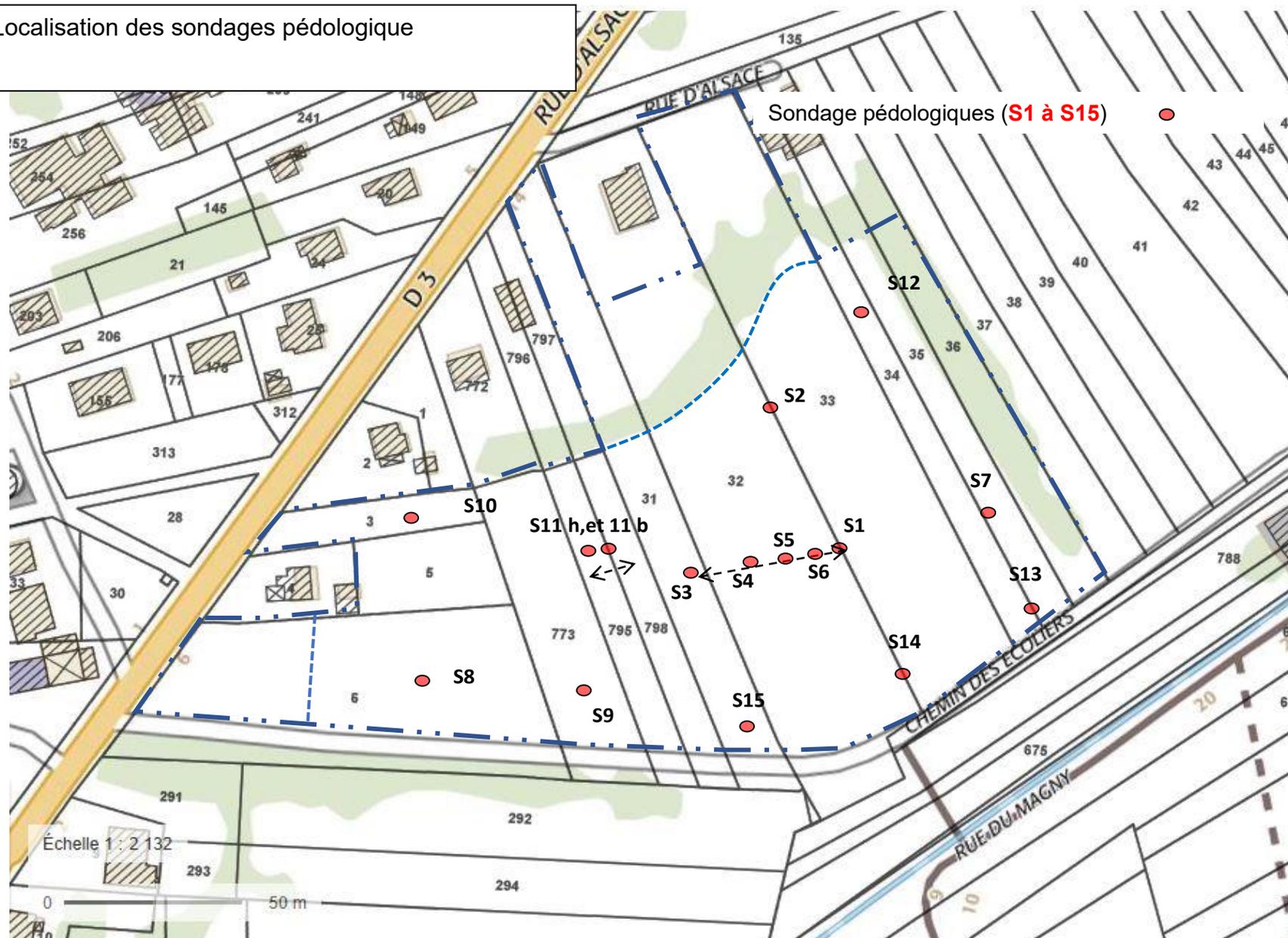
Une grande partie de secteur jouxtant le chemin des Ecoliers correspond à des parcelles agricoles actuellement exploitées en prairie de fauche, mais qui ont été mis en culture comme en atteste les billons encore marqués sur le terrain

Le reste du secteur est englobé dans les parcelles déjà construite de la rue d'alsace ou correspond à la déchetterie (cf. doc 1).

**Doc 1 : Vue aérienne de la zone de projet et plan d'échantillonnage (ci-après)**



Localisation des sondages pédologiques



## POINT N°1 RELATIF A LA CARACTERISATION DES SOLS DU SITE

### A Rappel du contexte réglementaire et attendus de l'étude

L'obligation générale de respect de l'environnement et en particulier, celle attachée à la préservation et à la gestion durable des zones humides (article L211-1-1 du code de l'environnement), impose à tous porteurs de projet d'aménagement **de déterminer s'il se trouve ou non en zone humide** et à ce titre, de s'assurer s'il est soumis à la rubrique 3.3.1.0 **de la nomenclature eau**.

**Selon** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un espace peut être considéré comme zone humide dès que les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 du présent arrêté et sont caractérisés par la présence et les niveaux d'apparitions d'horizons **histiques, réductiques et /ou rédoxiques à moins de 25, 50 ou 80 cm de la surface du sol**

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation

- par identification d'espèces indicatrices de zones humides (cf. annexe 2.1 de l'arrêté)
- par caractérisation de communautés d'espèces végétales ou des « habitats » (cf. annexe 2.2 de l'arrêté),

Ou encore, par les résultats d'une expertise des conditions hydro-géomorphologiques.

Dans le cadre de cette étude complémentaire, les investigations pédologiques ont pour objectifs de définir si les caractéristiques des sols de la zone d'emprise de ce lotissement répondent aux critères de l'arrêté de 2009 et le cas échéant, d'en délimiter la surface concernée

## B Méthodologie

L'arrêté du 1 octobre 2009 relatif à la délimitation des zones humides précise que

*" Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.*

*Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.*

*Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètres si c'est possible".*

L'examen de chaque sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons **histiques débutant à moins de 50 centimètres** de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- - ou **de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol** ;
- - ou **de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres** de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- - ou **de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres** de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, **et de traits réductiques** apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

La prospection pédologique a été réalisée selon ce principe par sondage à la tarière à main sur une profondeur de 1.2 mètres ou jusqu'à l'apparition d'un obstacle physique

Pour chaque sondage, les critères définis ci-dessous ont été pris en compte :

**Régime hydrique** : la caractérisation du régime hydrique permet d'observer *in situ* les capacités d'infiltration du sol. Globalement, deux modes de fonctionnement hydrique s'opposent dans les sols, conduisant à la différenciation de sols aérés et de sols hydromorphes.

Dans les premiers, l'entraînement des eaux en profondeur s'effectue plus ou moins rapidement à travers l'espace poral, déterminé lui-même par la nature et l'arrangement des constituants du sol (argile, limon, sable, matière organique). L'écoulement des eaux gravitaires étant assuré, ces sols ne présentent pas de signes d'excès d'eau.

Dans les sols hydromorphes, au contraire, la percolation des eaux météoriques est fortement ralentie voire nulle. Ces capacités d'infiltration réduites se traduisent par l'apparition de taches rouilles (hydroxydes ferriques) dans les horizons soumis à des engorgements temporaires ou de plages bleutées et blanches liées à la réduction et solubilisation du fer (oxyde ferreux) pour ceux liés à des engorgements prolongés.

L'apparition ou l'absence de ces zones constituent de précieux indicateurs pour évaluer le degré de perméabilité d'un sol.

*Appréciation in situ du régime hydrique des sols : Niveau d'apparition de taches et intensité des taches rouilles d'oxydo-réduction ou plages bleutées de réduction*

**Profondeur du sol :** Elle s'évalue directement sur le terrain par l'apparition d'un obstacle physique (roches calcaires, bancs gréseux, etc.) dans le cas des sols aérés et/ou l'apparition d'un obstacle chimique pour les sols hydromorphes. Il correspond en ce cas au niveau d'apparition de taches d'oxydo-réduction (horizon de pseudogley) pour des engorgements temporaires ou de zones bleutées dans le cas d'engorgement permanent (horizon de gley).

*Appréciation in situ de la profondeur des sols :  
de l'obstacle physique ou chimique par rapport à la surface du sol  
(exprimé par un indice de 1 à 12 correspondants à des tranches de sol de 10 cm)*

**Nature du substratum géologique :** La caractérisation du substratum est importante car il détermine non seulement les capacités d'infiltration ou de rétention des eaux dans les sols mais aussi leur transfert en direction des nappes souterraines et par conséquent les prescriptions techniques à prévoir pour empêcher une pollution des eaux souterraines.

*Appréciation in situ de la nature du substratum géologique :  
Observations visuelles et tactiles pour chaque prélèvement*

Au sein d'un même ensemble morphologique ou topographique, tous les sondages présentant des caractéristiques identiques sont regroupés et permettent de délimiter spatialement des unités pédologiques homogènes.

## POINT N°2 RELATIF A LA CARACTERISATION DE LA ZONE DE PROJET

La commune de Joncherey se situe dans un contexte géomorphologique de transition entre

- La plaine alluviale de l'Allaine, dont le sous-sol est constitué de marnes oligocènes recouvertes de dépôts alluvionnaires calcaires issues des plateaux du Jura qui sont le siège d'une puissante nappe sub-affleurante
- et les versants de rive droite dont les caractéristiques géomorphologiques se rapprochent davantage du Sundgau Belfortain. Ce secteur dont l'assise est constituée de marnes de l'oligocène (g2) est recouvert successivement d'Alluvions ancienne dites Cailloutis du Sundgau à éléments Rhénans (Fpr) et de dépôts éoliens quaternaires anciens (Œx,) plus ou moins épais. Il est constitué d'une succession de croupes (zones convexes) aux pentes douces est fortement disséquées par un réseau dépressionnaire secondaire dense.

La zone de projet s'inscrit dans la zone de versant où des dépôts lœssiques anciens décalcifiées (lehm) masquent les Cailloutis du Sundgau, constituée de graviers et galets de taille céphalique, fortement altérés entremêlés de limons argileux jaunes ou brunâtres. En contrebas de la nappe de cailloutis du Sundgau, les éboulis de ces cailloutis sont souvent couverts d'une importante masse de limons lœssiques (Œ/E)

D'une manière générale, ces substrats géologiques sont caractérisés par de faibles perméabilités d'ensemble. Des phénomènes de cryoturbations périglaciaires ont encore renforcé la compacité de ces limons anciens qui deviennent alors un obstacle à l'infiltration des eaux météoriques.

**Dans ce secteur, l'hydromorphie des sols a pour origine le défaut d'infiltration de substratum géologique qui favorise l'installation d'une nappe perchée superficielle temporaire à semi-permanente.**

Cette hydromorphie est d'autant plus intense que les sols se situent en position subhorizontale ou dans une pente à la faible déclivité (< 5%) ne permettant pas une circulation latérale des eaux météoriques vers les zones dépressionnaires avales. De ce fait les sols peuvent être engorgés une grande partie de l'année.

Par contre en position de versant à déclivité plus forte (>5%), les phases d'engorgement du sol sont moins intenses et durables. La pente favorise l'écoulement latéral des eaux par ruissellement hypodermique à la surface du plancher imperméable. Celles-ci peuvent émerger parfois en bas de pente avec constitution de mouillères ou rejoindre directement le système hydrographique de surface ou les aquifères de fond de vallée via des fossés agricoles ou des petits rus de fond de vallées

**Dans les zones dépressionnaires alluviales, l'hydromorphie des sols est par contre en relation direct avec les fluctuations de la nappe alluviale et/ou avec l'intensité des apports latéraux des versants.**

Sundgau Belfortain

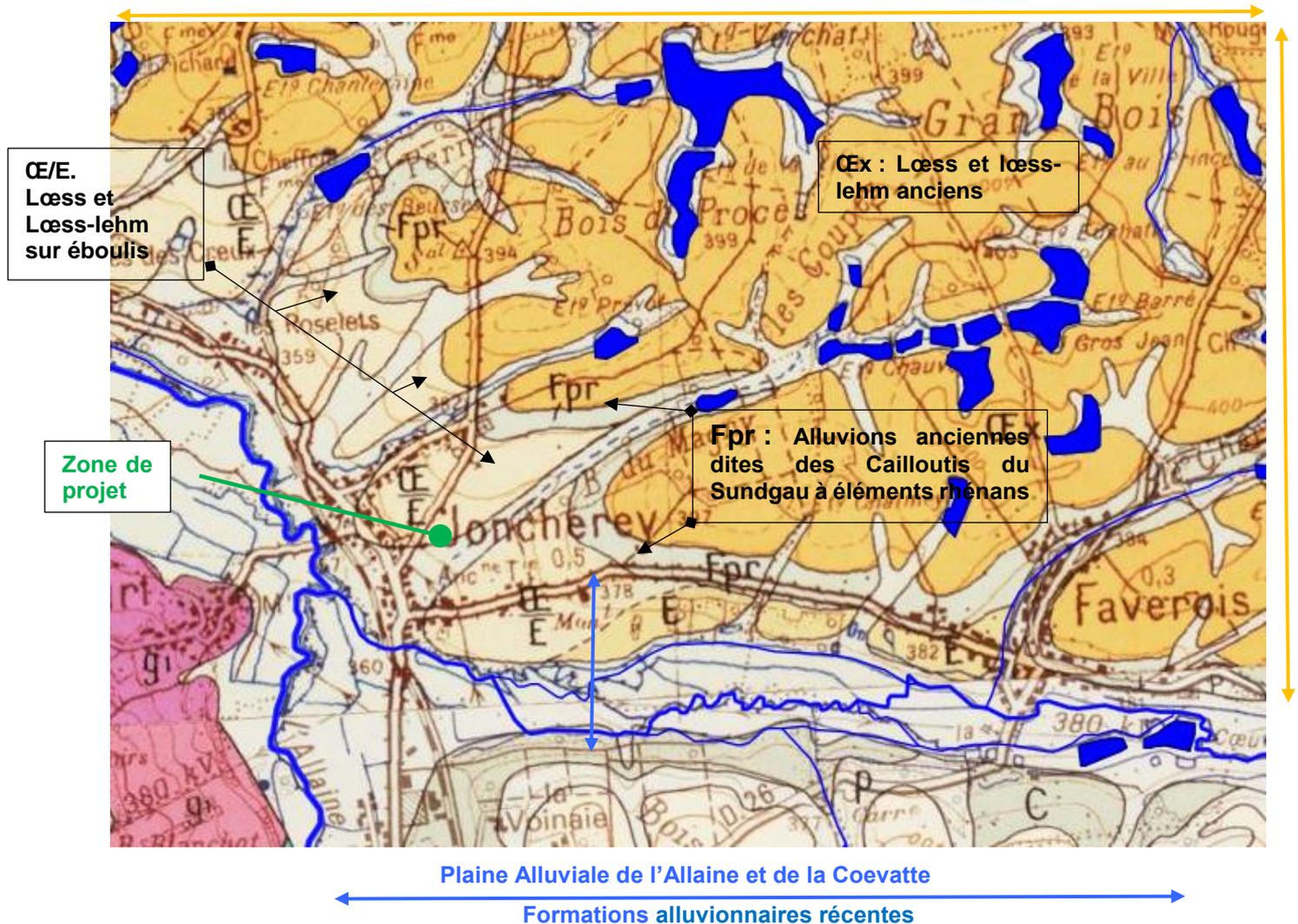


Fig. 1 : Carte géologique du secteur de Joncherey

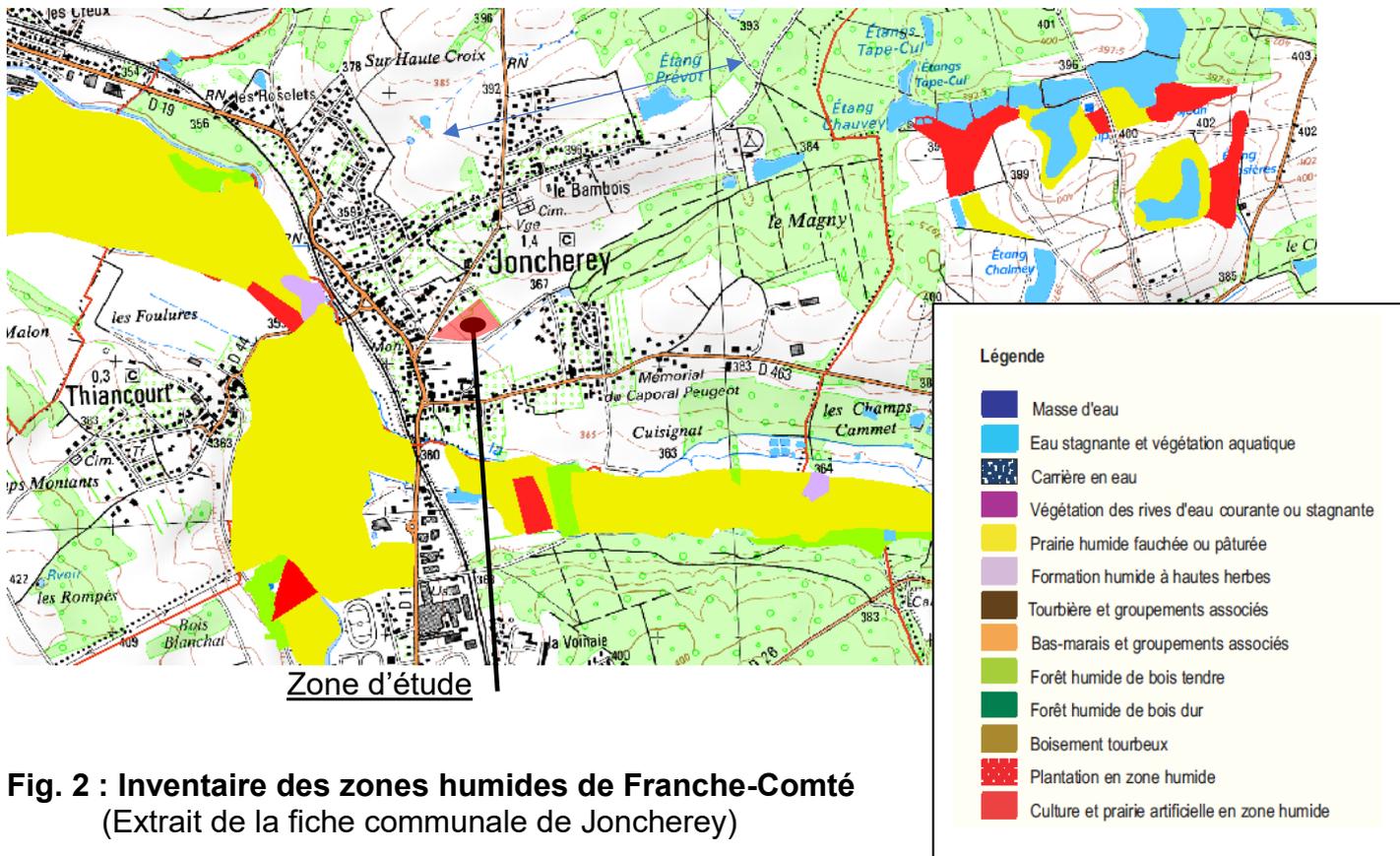
Le secteur d'étude se situe dans la partie basse du versant sud-ouest d'un vaste massif collinaire plongeant sur la plaine alluviale de l'Allaine et de la Coevatte

L'inventaire exhaustif des zones humides de Franche-Comté dont la superficie est supérieure à un hectare a été réalisé montre que

- **La zone de projet ne figure pas dans cet inventaire (cf. fig. 2 ci-après)**

Les zones humides répertoriés les plus proche de la zone d'étude se trouvent à plus de 400 m à son aval et se situent dans un contexte géomorphologique totalement différent

Elles se répartissent principalement la plaine alluviale de l'Allaine et de la Coevatte avec majoritairement des prairies humides fauchées ou pâturées, qui sont en relation directe avec la nappe subaffleurante de ces cours d'eaux contrairement aux prairies de la zone d'étude



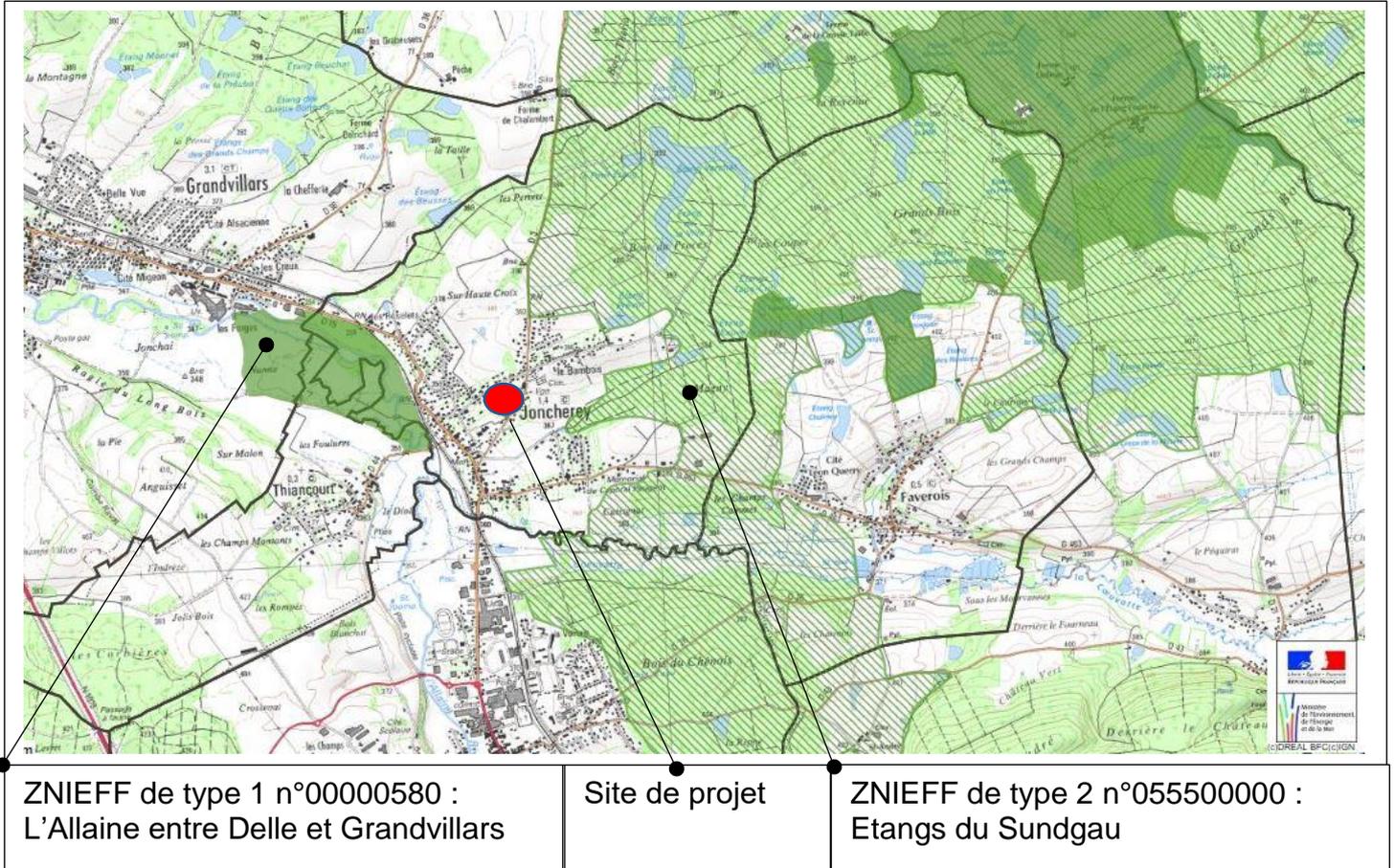
**Fig. 2 : Inventaire des zones humides de Franche-Comté**  
(Extrait de la fiche communale de Joncherey)

Toutefois, cette cartographie élaborée à l'échelle du 1/25 000 ne peut prétendre à une précision parcellaire.

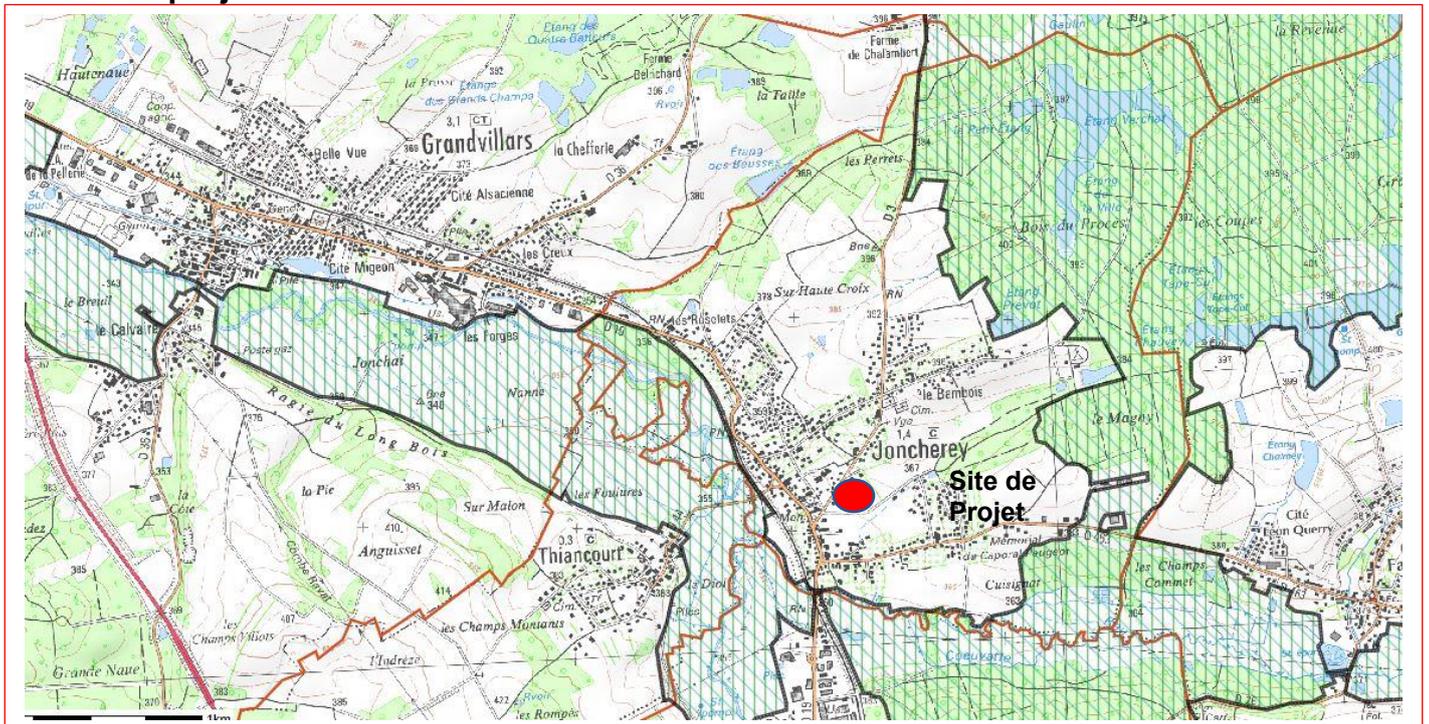
Une confirmation par une étude de terrain est nécessaire. (Cf. point 4)

Au niveau communal, ces secteurs répertoriés présentant un intérêt majeur en termes de biodiversité font également l'objet de prescriptions réglementaires spécifiques soit au titre d'une affectation dans un périmètre ZNIEF de type I ou II soit au titre de la législation Natura 2000 (cf. fig. 3 et 4)

**Fig.3 : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique autour du Site de projet**



**Fig. 4 : zone Natura 2000 Etangs et vallées du Territoire de Belfort autour du site de projet**



## POINT N°3 RELATIF AUX INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES

### I DESCRIPTION DES SONDAGES

**Tous les sols de la zone étudiée sont hydromorphes**, c'est à dire qu'il souffre d'un excès d'eau les affectant de manière plus ou moins durable.

Il s'agit de sols lessivés dégradés glossiques à pseudogley moyennement profond selon la classification CPS ou de Luvisol dégradé-redoxisol selon le Référentiel Pédologique de 2008.

Tous les sondages réalisés présentent globalement les mêmes caractéristiques et la même succession d'horizons.

Ils ne diffèrent entre eux que par le niveau d'apparition et l'intensité des traits rédoxiques qui peuvent être faiblement marqué (g), peu marqué g et marqué G) d'une part et par la nature des matériaux profonds rencontrés (lehms ou cailloutis du Sundgau.

***L'hydromorphie des sols a pour origine le défaut d'infiltration du substratum géologique*** qui favorise l'installation **d'une nappe perchée superficielle temporaire**.

Les premiers signes d'hydromorphie apparaissent généralement au niveau de l'horizon Bg sous forme de taches d'oxydation rouilles millimétriques peu marqués -g ou faiblement marqués (g).

Dans certaines conditions en particulier dans la partie basse des billons (sondages S4 S6), ces traits rédoxiques se manifestent dès la surface.

C'est à partir de 40-45 centimètres que les traits rédoxiques deviennent plus marqués (G) et plus denses au niveau de l'horizon Bggx. A ce niveau, le changement textural et de compacité de ces matériaux s'accompagne d'un ralentissement de la vitesse de percolation, comme le montre l'apparition de taches d'hydromorphie nettes et contrastées associés à des concrétionnements ferro-manganiques.

Hors périodes estivales, ces niveaux profonds apparaissent toujours plus secs par comparaison aux horizons supérieurs frais à humide.

En cas d'épisodes pluvieux prolongés, ce défaut d'infiltration favorise l'installation d'une nappe perchée temporaire qui apparaît au niveau de l'horizon Bggx et affecte progressivement les parties supérieures.

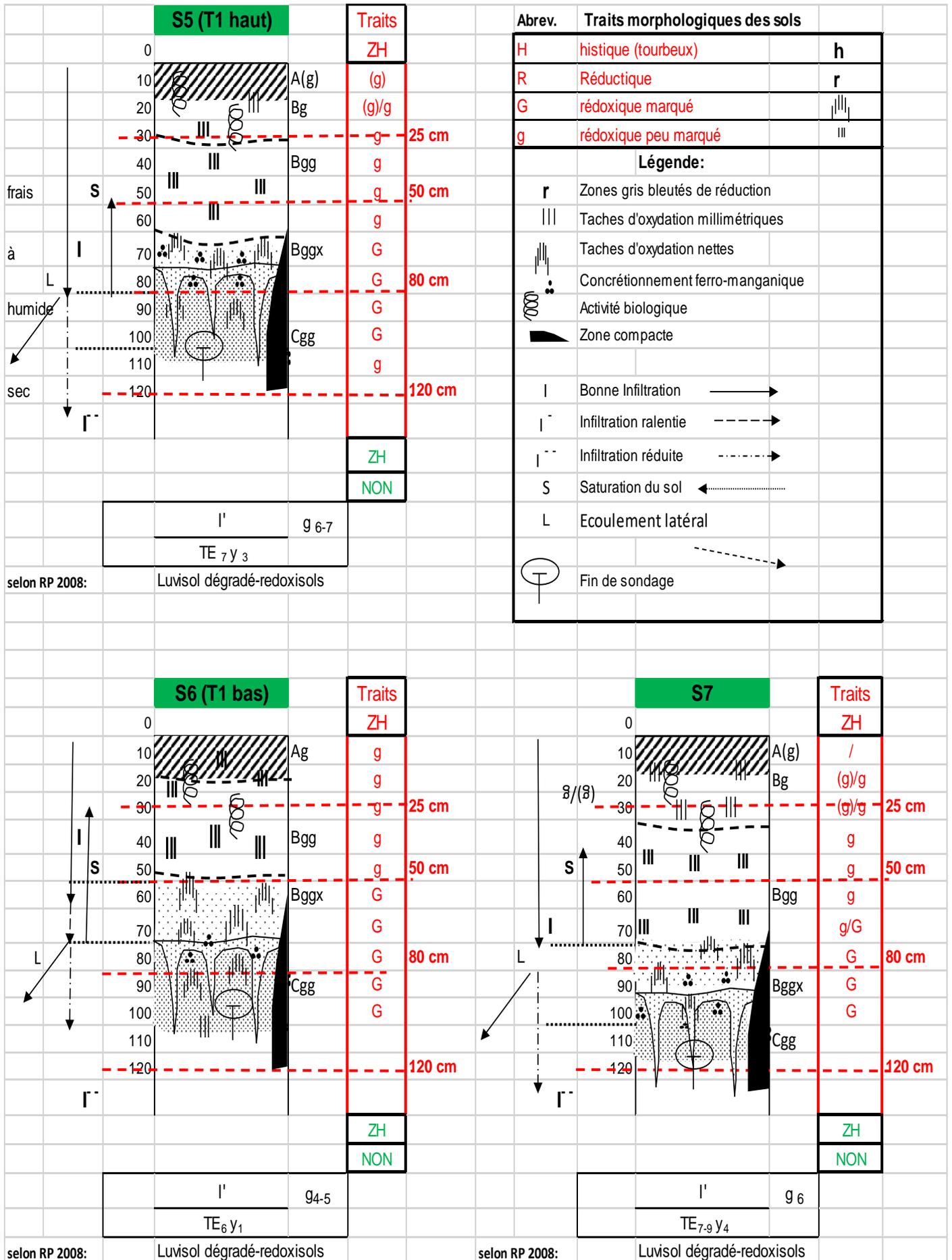
Cette zone saturée caractérisée par des traits rédoxiques marqué (G) a été observée pour chacun des sondages. La durée de la phase d'engorgement de ces sols dépend des possibilités d'écoulement latéral.

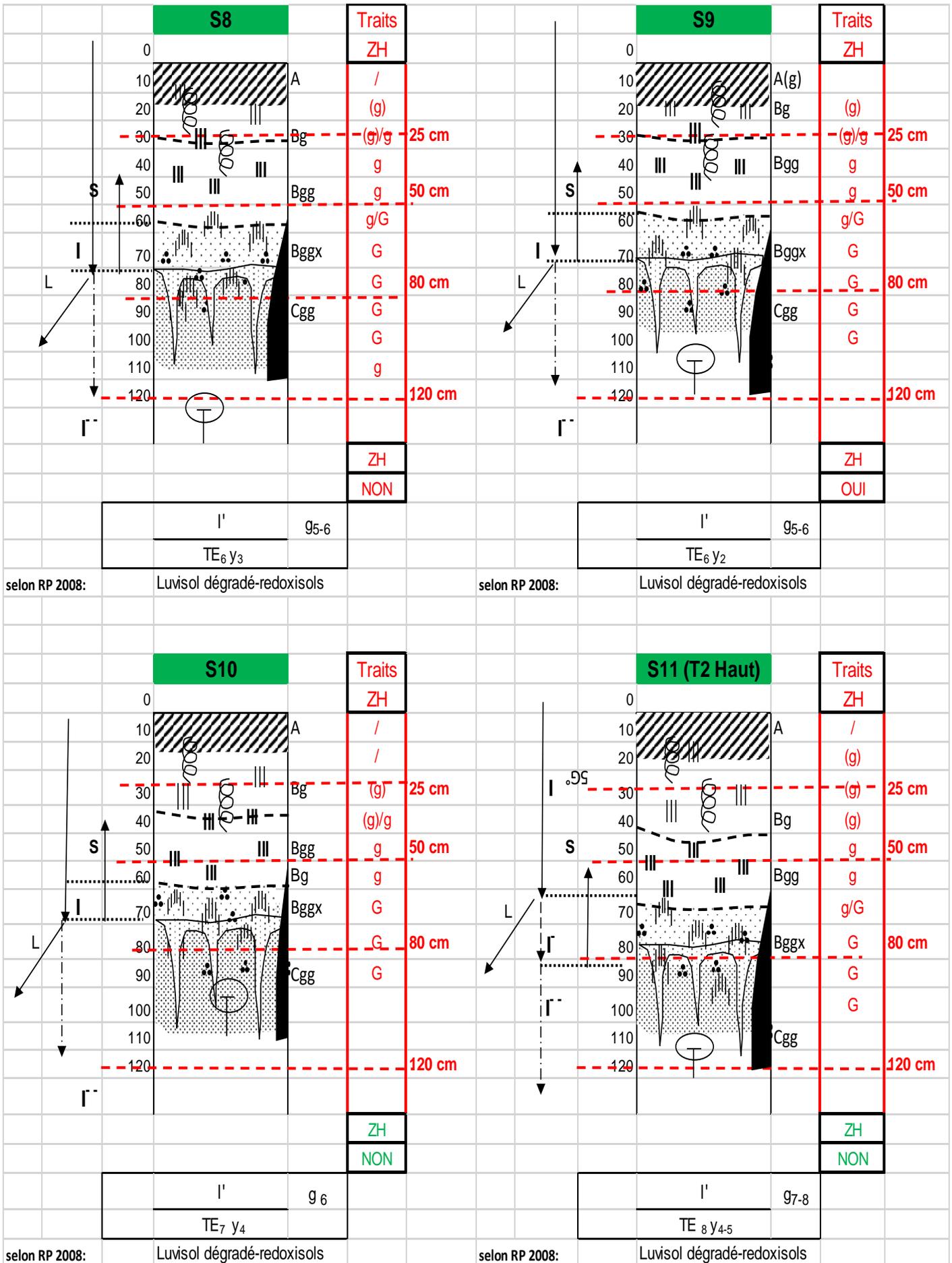
En position basse des billons (sondages 4 6), constituant des zones d'écoulement privilégiée, les phases de saturation sont beaucoup plus intenses et durables qu'en partie haute

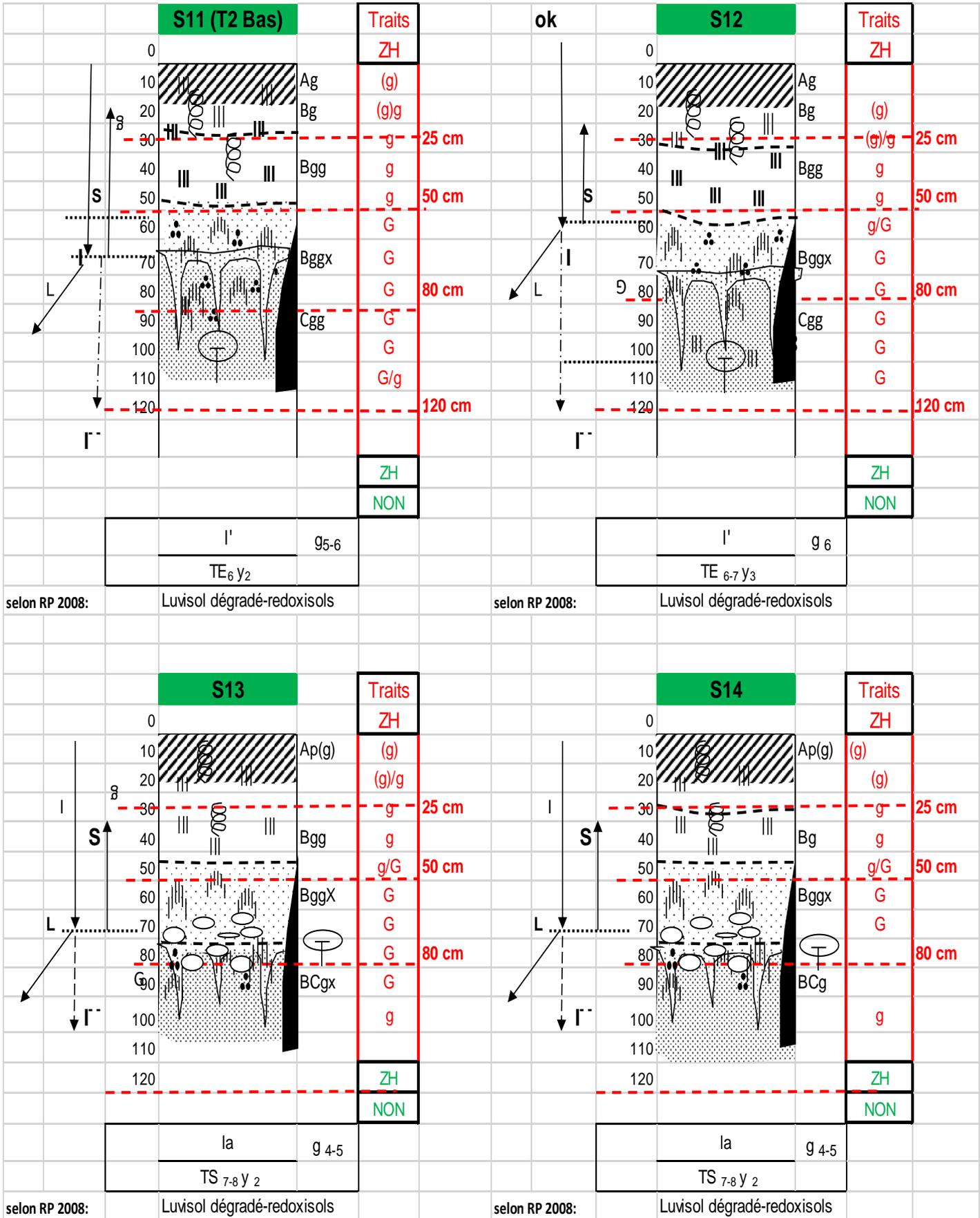
Pour les sondages, situés en position haute du versant, la pente favorise au contraire l'écoulement latéral des eaux par ruissellement hypodermique à la surface du plancher imperméable. Les phases d'engorgement du sol sont par conséquent moins intenses et durables.

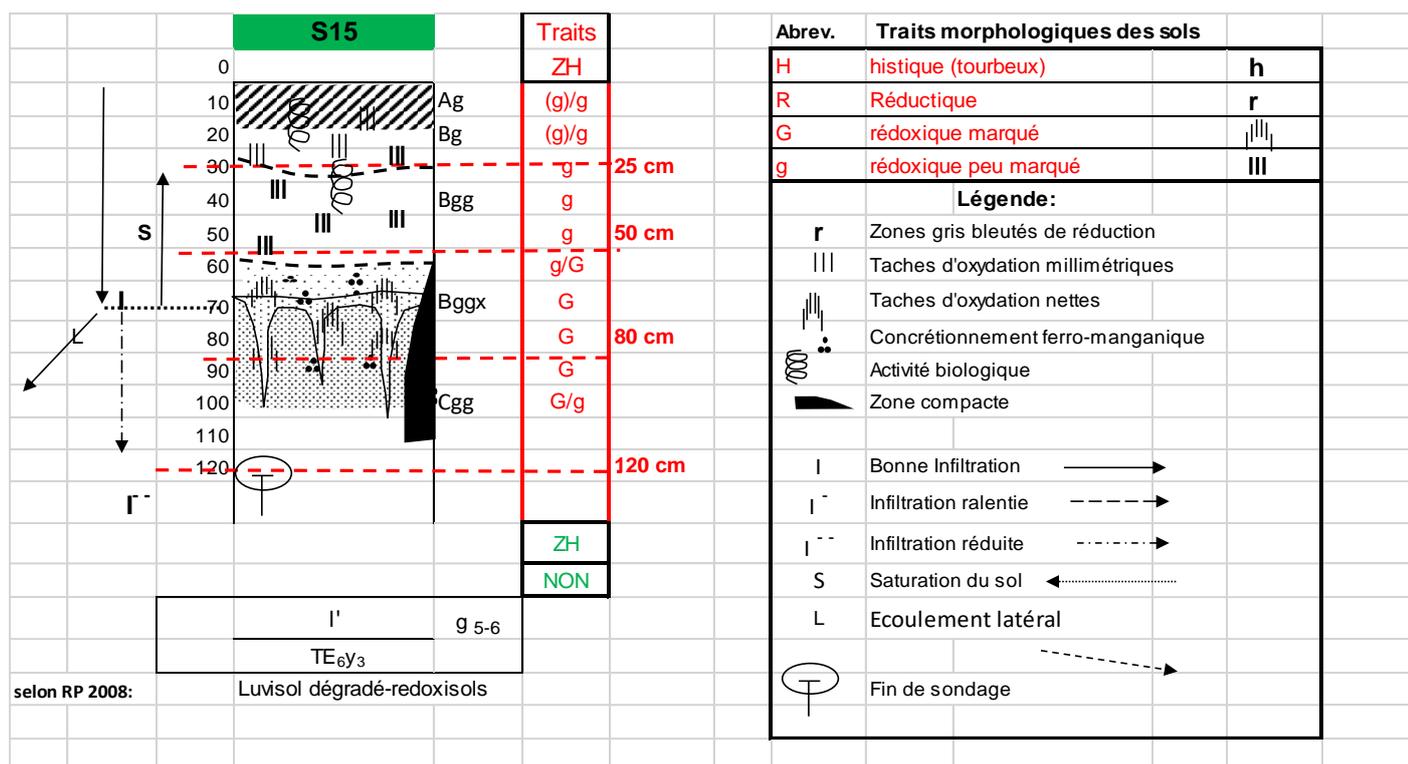
Pour tous les sondages, aucun trait réductique n'a été observé jusqu'à 120cm

		S1		Traits		S2		Traits	
	0			ZH				ZH	
	10	A (g)	(g)	(g)	(g/g)	A(g)	/	(g)	(g/g)
	20		(g/g)						
	30	Bg	(g/g)	25 cm	Bg	(g/g)	25 cm		
	40		g			g			
	50	Bgg	g	50 cm	Bgg	g	50 cm		
	60		g			g			
	70		G		Bgg	g			
	80	Bggx	G	80 cm	Bggx	G	80 cm		
	90		G			G			
	100		G		Bggx	G			
	110	Cgg			Cgg				
	120			120 cm					120 cm
			ZH				ZH		
			NON				NON		
Type de sol		I'	g7-8			I'	g 8-10		
		TE <sub>9</sub> Y <sub>3</sub>				TE <sub>10</sub> Y <sub>4</sub>			
selon RP 2008:		Luvisol dégradé-redoxisols				Luvisol dégradé-redoxisols			
		S3		Traits		S4 (T1 bas)		Traits	
	0		ZH				ZH		
	10	A(g)	(g)	(g)	(g/g)	Ag	g	g	(g/g)
	20		(g/g)				g		
	30	Bg	g	25 cm	Bg	g	25 cm		
	40		g			g			
	50	Bgg	g	50 cm	Bgg	g	50 cm		
	60		g/G			g/G	50 cm		
	70	Bggx	G	80 cm	Bggx	G	80 cm		
	80		G			G			
	90		G		Cgg	G	80 cm		
	100	Cgg	G			G			
	110								
	120			120 cm					120 cm
			ZH				ZH		
			NON				NON		
Type de sol		I'	g 6-7			I'	g 6		
		TE <sub>6-7</sub> Y <sub>3</sub>				TE <sub>5-6</sub> Y <sub>2</sub>			
selon RP 2008:		Luvisol dégradé-redoxisols				Luvisol dégradé-redoxisols			









## II CARACTERISATION DE LA ZONE HUMIDE

Pour chacun des sondages réalisés, les critères pédologiques applicables à la caractérisation des sols de zones humides tels que défini au point B ont été consignés dans le tableau de synthèse figurant page suivante.

L'interprétation des sondages réalisés n'a pas mis en évidence :

- soit d'**horizons histiques** (ou tourbeux) **débutant à moins de 50 centimètres** de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- - soit **de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol** ;
- - soit **de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres** de la surface du sol **et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur** ;
- - soit **de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres** de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, **et de traits réductiques** apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Niveau d'apparition des traits morphologiques						Traits morphologiques des sols		
	0	25	50	80	120 cm	Alors sol de ZH		
Entre		H	\	\		OUI		
Entre		R	\	\		OUI	H histique	
Entre	G	G	GR	R		OUI	R Réductique	
Entre		g	G	et R		OUI	g Rédoxique peu marqué :	
Entre		G	G	et R		OUI	Taches couvrant 2-20% de la surface de l'horizon	
si	autre cas					NON	G Rédoxique marqué :	
Exemple	\	g	G	G		NON	Taches couvrant 20-40% de la surface de l'horizon	
sondages	Niveau d'apparition	des traits morphologiques				ZH		
S 1	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 2	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 3	*	(g)/g	g	G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 4	*	g	g	G	G/g	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 5	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 6	*	g	g	G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 7	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 8	*	(g)	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 9	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 10	*	(g)	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 11	*	(g)	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 12	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 13	*	(g)	g	G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 14	*	(g)	g	G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	
S 15	*	(g)/g	g	g/G	G	Non	*sans horizon réductique jusqu'à 120 cm	

, Tableau de synthèse pour l'interprétation des sondages :

Tous les sols répertoriés sont hydromorphes. Ils correspondent des Luvisols dégradés-rédoxisols au sens du Référentiel Pédologique AFES (2008) ou à des sols lessivés glossiques dans la classification CPSC (1967)

DÉNOMINATION SCIENTIFIQUE (« Références » du Référentiel pédologique, AFES, Baize & Girard, 1995 et 2008)	ANCIENNES DÉNOMINATIONS (« groupes » ou « sous-groupes » de la CPSC, 1967)
Histosols (toutes références d').	Sols à tourbe fibreuse. Sols à tourbe semi-fibreuse. Sols à tourbe altérée.
Réductisols (toutes références de).	Sols humiques à gley (1). Sols humiques à stagnogley (1) (2). Sols (peu humifères) à gley (1). Sols (peu humifères) à stagnogley (1) (2). Sols (peu humifères) à amphigley (1).
Rédoxisols.	Sols hydromorphes peu humifères à pseudogley (2).
Fluvisols bruts - rédoxisols.	Sols minéraux bruts d'apport alluvial - sous-groupe à nappe (2).
Fluvisols typiques - rédoxisols.	Sols peu évolués d'apport alluvial - sous-groupe « hydromorphes » (2).
Fluvisols brunifiés - rédoxisols.	Sols peu évolués d'apport alluvial - sous-groupe « hydromorphes » (2).
Planosols typiques.	Sols à pseudogley de surface (2).
Luvisols dégradés - rédoxisols.	Sous-groupe des sols lessivés glossiques (2).
Luvisols typiques - rédoxisols.	Sous-groupe des sols lessivés hydromorphes (2).
Podzols humiques et podzols humoduriques.	Podzols à gley (1). Sous-groupe des sols podzoliques à stagnogley (1) (2). Sous-groupe des sols podzoliques à pseudogley (2).
(1) A condition que les horizons de « gley » apparaissent à moins de 50 cm de la surface.	
(2) A condition que les horizons de « pseudogley » apparaissent à moins de 50 cm de la surface et se prolongent, s'intensifient ou passent à des horizons de « gley » en profondeur.	

Or ces sols ne présentent aucun des traits histiques, réductiques et/ou rédoxiques caractéristiques de sols humides définies au point 2 et rappelées en début de ce paragraphe.

En l'absence de traits réductiques entre 80 et 120 cm, ils ne satisfont pas aux conditions du point (2) mentionnés ci-dessus

A ce titre, les sols de la zone prospectée ne peuvent être considérés comme étant des sols de zone humide au sens de l'arrêté du 1 octobre 2009.

## POINT N°4 RELATIF AUX INVESTIGATIONS CONCERNANT LA VEGETATION

Le terrain concerné par cette expertise s'étend sur la gauche du Chemin des Ecoliers, celui-ci jouxtant un lotissement récent, dont il est séparé par un long fossé.

Ce terrain correspond à une vaste prairie de fauche, fertilisée par du fumier principalement. Elle est ponctuée en quelques endroits par des petits arbres fruitiers, au centre de la parcelle ou sur ses bordures.

La parcelle concernée est bordée, vers le nord / nord-est, par une grande haie de résineux et vers le sud, par le Chemin des Ecoliers.

Au nord-ouest, le terrain jouxte plusieurs propriétés, le plus souvent non clôturées et dont les terrains engazonnés « flirtent » avec la prairie.

Enfin, à l'ouest s'étend une parcelle très marquée par les activités humaines et correspondant à une déchetterie.



*Partie est et sud du site étudié*



*Partie nord-est et nord du site étudié*

### 4.1 Analyse de la végétation

Parallèlement à l'étude pédologique, nous avons procédé à une étude floristique du terrain. Afin de saisir la complexité de ce secteur, travaillé en billons, la méthode choisie a consisté tout d'abord à un « balayage » du terrain sous la forme de transects parallèles (allers et retours), espacés d'une quinzaine de mètres. La progression s'est faite depuis la haie de résineux, selon un azimut à dominance est-ouest, puis dans le sens contraire, afin de couvrir l'ensemble du terrain.

Au cours de ce « balayage », nous avons noté les différents types de végétation, en repérant les espèces hygrophiles ou mésohygrophiles.

Ces observations ont permis de pointer les grandes différences et ainsi d'établir un échantillonnage en termes de relevés de végétation.

Dix relevés ont été réalisés selon la méthode phytosociologique sigmatiste qui consiste en l'élaboration d'une liste de plantes sur une surface donnée, chaque population d'espèces à l'intérieur de cette zone étant « comptabilisée » par l'application de coefficients d'abondance-dominance.



## 4.2 Résultats

La liste des espèces inventoriées dans ces dix relevés figure dans le tableau phytosociologique (cf. 4.3).

La plupart des relevés (relevés n° 3, 5, 10, 9 et 6) présente un cortège floristique typique des prairies mésophiles (classe des *Arrhenatheretea elatioris* et unités inférieures) : plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), houlque laineuse (*Holcus lanatus*), renoncule âcre (*Ranunculus acris*), gaillet commun (*Galium mollugo*), oseille des prés (*Rumex acetosa*), gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), trèfle des prés (*Trifolium pratense*), flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), vesce en épi (*Vicia cracca*)...

Rares sont les espèces des prairies temporairement engorgées (classe des *Agrostietea stoloniferae*) ; l'agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) en est un des représentants.



*Prairie de fauche mésophile, parcourue lors du suivi des transects*

Il s'est vite avéré, au cours du suivi des transects, que les différences morphologiques liées à la mise en place des billons n'entraînaient pas obligatoirement un changement radical de la végétation. On aurait pu s'attendre en effet à ce que les « creux » accueillent un cortège floristique à caractère humide tandis que les « bosses » présentent au contraire une végétation plus « sèche ». Ce n'est pas le cas.

Sur l'ensemble de la parcelle, seulement trois petites surfaces (relevés n° 7, 8 et 4), situées tout de même dans les zones légèrement dépressionnaires, accueillent quelques espèces de milieux frais à humides (classes des *Agrostietea stoloniferae* et des *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium*) comme la salicaire (*Lythrum salicaria*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le séneçon aquatique (*Senecio aquaticus*), la laîche hérissée (*Carex hirta*), la cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)...

Cependant, dans chacun de ces petits secteurs, les plantes les plus abondantes sont représentées par des plantes de prairies mésophiles comme sur le reste de la parcelle



Pour terminer, nous avons également effectué deux relevés dans la zone à forte activité humaine, vers la déchetterie (relevés n° 1 et 2). Si le fond du cortège présente un bon nombre d'espèces des prairies mésophiles comme indiqué dans le paragraphe précédent, il compte également quelques représentants des prairies plus fraîches : potentille ansérine (*Argentea anserina*), salicaire (*Lythrum salicaria*)...

Mais la majorité du cortège floristique est composée d'espèces des zones rudérales, piétinées ou encore d'espèces pionnières (classes des *Stellarietea mediae*, des *Artemisietea vulgaris*...) : chénopode blanc (*Chenopodium album*), mouron des champs (*Anagallis arvensis*), verveine officinale (*Verbana officinalis*), cardère (*Dipsacus fullonum*)...



*La communauté végétale des zones piétinées*

### 4.3 Tableau phytosociologique

Joncherey : tableau phytosociologique des milieux prairiaux

N° du relevé		3	5	10	9	6	7	8	4	2	1
Recouvrement (%)	h	100	95	95	100	95	95	95	95	95	90
<b>Espèces des <i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i></b>											
Salicaire	h								1	2	1
Reine des prés	h							2			
<b>Espèces des <i>Potentilla anserinae</i> - <i>Polygonetalia avicularis</i></b>											
Potentille anserine	h						+	3		1	1
Cardamine des prés	h										
<b>Espèces des <i>Agrostetea stoloniferae</i></b>											
Agrostide blanche	h			2	+	3	3	1		1	2
Potentilla rampante	h								1		
Lysimache nummulaire	h						2		1		
Séneçon aquatique	h						+	+			
Renoncule rampante	h							2			
Laîche hérissée	h									1	
Potentille dressée	h									+	
<b>Espèces de l'<i>Arrhenatherion elatioris</i></b>											
Vesce commune	h	1	1	1	+	1	1				+
<b>Espèces des <i>Arrhenatheretalia elatioris</i></b>											
Grande berce	h	2	+	1	+					+	
Salsifi des prés	h									+	
<b>Espèces des <i>Trifolio repentis</i> - <i>Phlegetalia pratensis</i></b>											
Trèfle rampant	h	1	2	+	1	2	3	1	1	3	1
Irvaie vivace	h		1		+				1	3	2
Brunelle commune	h		1	+	+						
Grand plantain	h										+
Crételle	h									+	
<b>Espèces des <i>Arrhenatheretea elatioris</i></b>											
Plantain lancéolé	h	3	4	4	3	3	2	3	2	2	2
Lotier comiculé	h	2	2	1	3	2	2	1	2	1	+
Renoncule âcre	h	3	3	3	3		2	3	2	2	2
Trèfle des prés	h	2	3	2	3	2		2	2	2	3
Houlique laineuse	h	1		3	+	3	2			+	1
Gesse des prés	h	2	3	2	+	2			2	2	
Bugle rampante	h	+	1	2	+		2	2	2		
Pissenlit	h	1	+	+	+					+	1
Gaïlet commun	h	2	1	2	4						+
Flouve odorante	h		+	4	1	2			+		
Vesce en épi	h	2		3	2	1					1
Luzerne lupuline	h		+	2						+	1
Liondent hispide	h	+					1			+	
Pâturin des prés	h	1		3						+	
Dactyle aggloméré	h	+								1	
Oseille des prés	h			1				+	+		
Pâturin commun	h										+
Centauree jaccée	h	+									
<b>Espèces des <i>Cardaminetea hirsutae</i></b>											
Véronique des champs	h										+
<b>Espèces des <i>Stellaritea mediae</i></b>											
Chénopode blanc	h										1
Laiteron des champs	h										1
Mouron des champs	h										+
Laiteron rude	h										+
Amaranthe bête	h										+
Séneçon jacobée	h										+
<b>Espèces des <i>Sisymbrietea officinalis</i></b>											
Vergerette du Canada	h										+
<b>Espèces des <i>Artemisieteae vulgaris</i></b>											
Verveine officinale	h						+			+	2
Cirse commun	h									+	+
Cardère	h										+
Géranium des Pyrénées	h										+
Crépide capillaire	h	+									+
<b>Espèces des <i>Gaio aparines</i> - <i>Alliarietalia petiolatae</i></b>											
Lierre terrestre	h								+	+	
<b>Autres espèces</b>											
Agrostide à feuilles ténues	h					3	1	2	3		
Liseron des champs	h	1								2	2
Vesce hérissée	h	1			2	2					
Irvaie à fleurs nombreuses	h		1		+						3
Patience à feuilles obtuses	h					+				+	
Ronce commune	s									+	
Potentille faux-fraisier	h								1		
Fusain d'Europe	s								1		
Prêle des champs	h										1
Saule marsault	s									+	
Renouée douce	h										+
Vergerette annuelle	h										+

Relevés n° 3, 5, 10, 9 et 6 : Prairie de fauche mésophile  
 Relevés n° 7, 8 et 4 : Prairie de fauche hygrodune à méschyrophile  
 Relevés n° 2 et 1 : Communauté des milieux plus ou moins piétinés

## POINT N°5 CONCLUSION

Au vu des investigations réalisées concernant les sols (Cf. point 3), la zone d'emprise des parcelles étudiées ne peut être considérée comme zone humide au sens de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 relatif à la délimitation des zones humides.

En ce qui concerne la végétation, les résultats (Cf. point 4) montre que cette parcelle ne correspond pas à une zone humide si on la considère dans sa globalité. Il existe cependant quelques petits secteurs qui traduisent un caractère humide et qui doivent être évidemment pris en compte dans les projets communaux.

Malgré cela, le cumul de leur surface reste relativement réduit, de l'ordre de 280 à 300 m<sup>2</sup>.

Cependant, ils reflètent une certaine diversité dans ce secteur et abritent quelques végétaux particuliers qui trouvent là une zone de repli.

Réduits par leur surface d'une part, tous présents dans le même secteur d'autre part, il serait judicieux de les préserver lors des futurs aménagements. Ils pourraient faire l'objet d'un aménagement particulier : espaces verts engazonnés ou arborés, noues (gestion des eaux pluviales) ...

La carte de localisation des secteurs humides figure en annexe 2

Ce projet n'est par conséquent ni soumis au régime de déclaration ni à celui d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques pour la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau définie ci- après

<b>3.3.1.0.</b>	<i>Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</i>	Régime
	1°) Supérieure ou égale à 1 ha	Autorisation
	2°) Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha	Déclaration

Fait à Seloncourt le 30/08/2017

JLBlondé

## **Annexe 1 : Délimitation des sols de zones et de leurs extensions spatiales**

